

- **Concept cantonal de mise en œuvre et de coordination des mesures spécifiques en faveur des élèves des établissements ordinaires de la scolarité obligatoire (Concept 360°)**
- **Avant-projet de règlement d'application de la loi du 1^{er} septembre 2015 sur la pédagogie spécialisée (RLPS)**

Regroupant 25 associations du domaine du handicap, le Forum salue la volonté affirmée du Département de prendre en compte les besoins spécifiques de chaque élève dans le cadre d'une approche globale - mettant l'élève au centre du dispositif - et visant à une collaboration entre tous les acteurs concernés.

Nous saluons aussi le fait que les établissements soient dotés de ressources spécifiques et individuelles en fonction du nombre d'élèves accueillis au bénéfice de MR. Cela devrait permettre, en réponse à la multiplicité et à la diversité des besoins des élèves, de développer des réponses elles aussi multiples et variées.

Nous portons toutefois le souci que les concepts de chacun des établissements constituent un moyen d'émancipation pour l'élève, plutôt qu'un frein à son enclassement et à l'épanouissement de ses capacités scolaires. Et cela ne sera possible que si les moyens mis à disposition sont suffisants.

Collaboration école - parents

Nous saluons, en particulier, la place réservée aux parents dans le Concept 360°, soulignant l'importance d'une bonne collaboration entre ces derniers et l'école.

Pour permettre au **bilan élargi 360°** de remplir son rôle d'outil de travail, par exemple, il faudra que tous les professionnels qui gravitent autour de l'élève au bénéfice d'une Mesure Renforcée (MR) ainsi que les parents, atteignent un très bon degré de collaboration. Ce bilan pourra dès lors donner une bonne « photographie » de l'élève. Il permettra de prendre rapidement les bonnes décisions et proposera les prises en charge adéquates.

Par contre, nous sommes inquiets de constater que la volonté de coopération avec les parents affichée dans le Concept 360°, ne s'inscrive pas plus concrètement dans le RLPS.

Dans ce sens, il s'agirait notamment que :

- l'article 11, al 1 et 2, « **Evaluation du besoin éducatif particulier (art. 4)** » mentionne les parents.
- lorsque l'accord ds parents n'est pas requis (article 38, al 4 « **Transmission des données** »), ils soient au moins informés,

Assistants à l'intégration

L'assistant à l'intégration joue un rôle capital pour permettre une intégration réussie, que ce soit du point de vue de l'élève ou de celui de l'enseignant.

Cet assistant doit pouvoir discuter et coordonner l'accompagnement avec l'enseignant spécialisé, l'enseignant de la classe et les éventuels thérapeutes, si besoin en présence des parents, même en dehors des heures de classe. Le RLPS semble le permettre ce que nous saluons.

Par contre, nous déplorons que le Concept 360°, tout comme le RLPS, ne fasse mention :

- ni de **la formation des assistants à l'intégration** : Des compétences spécifiques sont nécessaires, entre autres, pour appréhender, anticiper les besoins tout en conservant une distance pour laisser à l'élève un maximum d'autonomie (ne pas faire à sa place) et d'autodétermination et lui permettre de s'intégrer dans le groupe classe.
- ni de leurs **conditions de travail**. Actuellement, elles sont si précaires, qu'il est difficile d'envisager de remplir cette fonction en tant que professionnel sur la durée. Pourtant, il est avantageux :
 - Pour l'élève comme pour l'assistant de rester en tandem sur plusieurs années scolaires,
 - D'avoir un assistant de remplacement en cas de maladie ou d'accident,
 - Que l'assistant accompagne l'élève lors des années de transition au cours de la scolarité obligatoire et en fin de scolarité. Lorsque les enseignants changent, l'assistant est avec l'élève, le meilleur porte-parole des besoins,
 - Que l'assistant puisse se coordonner avec l'assistant de vie lors de l'accueil parascolaire, mais aussi lors des camps et courses d'école

Le financement des assistants à l'intégration basé sur une enveloppe budgétaire inquiète en raison de la formation de base souhaitée et par le nombre d'heures à passer en classe et en réseau. Il serait avantageux de ne pas avoir besoin de dépendre de l'enveloppe de l'établissement mais du **financement de mesures individuelles directes par le canton**. (art 44 al 4 Répartition des ressources)

Psychologues, psychomotriciens et logopédistes

A la lecture du Concept 360° et du RLPS, les associations membres de FHVD constatent que la prise en charge de la population au bénéfice d'une MR, nécessitant des séances de logopédie, entre autres, pourrait se péjorer et nous nous opposons aux décisions suivantes :

RLPS, Article 34, al.2

« *Le choix des psychologues, psychomotriciens et logopédistes indépendants tient compte de leur **situation géographique**, de leur **disponibilité** et leur **réactivité face à la demande** ».*

Concept 360°, p. 27

« Si la direction régionale **décide** de recourir à un prestataire indépendant, elle le désigne. Les parents n'ont à ce titre pas le libre choix du prestataire.

En effet les logopédistes ont aussi des spécialités. Dans le cas de l'autisme en particulier, celles qui sont formées aux techniques de thérapies reconnues ne sont pas légion dans nos régions. Ne pas laisser libre choix du thérapeute aux parents, rajoute des soucis et du désarroi à ces parents qui ont déjà fort à faire avec le diagnostic de leur enfant.

Il ne faut pas oublier non plus le caractère très important de la relation de confiance qui s'établit entre les parents-l'enfant-le thérapeute, relation qui met souvent des mois, voire des années, à s'établir. Certaines thérapies débutent dans le pré-scolaire déjà, après des mois de recherche du bon thérapeute. Décider d'emblée que la prestation avec un indépendant, qui a les bons outils pour travailler et faire progresser l'enfant, n'ira pas au-delà de deux ans, c'est mettre une épée de Damoclès sur les trois protagonistes. Il faut aussi prendre en compte le besoin de régularité et les difficultés face aux changements de lieu et de personnes fréquentes chez les enfants en situation de handicap.

Les critères géographiques et de réactivité, quant à eux, ne paraissent pas ici avoir de raison d'être. Ils ne feraient que rajouter du stress à des parents qui cherchent un bon thérapeute pour leur enfant et qui s'en verraient attribuer un autre si celui choisi n'était pas assez « réactif ».